

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Gilles Blanchette	Maire	47 002	17 546	22 903	
Denis Poirier	Conseiller	19 159	9 580		
Denis Poirier	Maire suppléant	462	231		
Ginette Gagné-Stoklosa	Conseiller	19 159	9 580		
Ginette Gagné-Stoklosa	Maire suppléant	1 134	567		
Denis Bourgeois	Conseiller	19 159	9 580		
Denis Bourgeois	Maire suppléant	462	231		
Odette Filion	Conseiller	19 159	9 580		
Odette Filion	Maire suppléant	924	462		
Gilbert Guérette	Conseiller	19 159	9 580		
Gilbert Guérette	Maire suppléant	(210)	(105)		
Benoist Latour	Conseiller	19 159	9 580		

**Note**

La rémunération de Gilbert Guérette a fait l'objet d'une correction comme maire suppléant datant de 2020. Le montant était destiné à Ginette Gagné-Stoklosa.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).